

Présents :

Le Président : M. François de MAZIÈRES

Les Vice-présidents :

M. Claude JAMATI, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Olivier LEBRUN.

Les autres membres du Bureau :

M. Patrice PANNETIER,
M. Patrick CHARLES,
M. Arnaud HOURDIN.

Sont excusés :

Les Vice-présidents :

Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER,
M. Philippe BENASSAYA,
M. Richard RIVAUD, représenté par M. Alain SANSON,
M. Pascal THEVENOT.

Nombre de membres du Bureau : 19

Nombre de membres présents : 15

OBJET : Convention de mise à disposition de contenants pour l'enlèvement gratuit des capsules de café Nespresso usagées.

Le Bureau, légalement réuni le 15 juin 2017 sous la présidence de M. François de MAZIÈRES,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2224-14 et L.2333-78 ;

Vu la convention signée le 18 mai 2015 entre la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et la société COLLECTOR'S en faveur de la récupération des capsules NESPRESSO en déchèterie ;

Vu le contrat signé entre les sociétés NESPRESSO et SUEZ RV France relatif à l'enlèvement en déchèteries nationales des capsules en aluminium usagées ;

Vu le projet de convention avec la société SUEZ RV France sur la mise à disposition de contenants pour l'enlèvement des capsules de café en aluminium Nespresso usagées.

Les capsules de café usagées NESPRESSO sont totalement recyclables, et font l'objet, en déchèterie, d'une collecte spécifique, mise en œuvre par le fabricant. Il s'agit, en effet, d'éviter le mélange de ces produits avec les ordures ménagères classiques, en proposant aux

consommateurs une solution alternative de tri sélectif pour permettre une réduction des volumes de déchets ménagers.

En 2015, la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a mis en place la collecte et le traitement gratuits des capsules de café NESPRESSO usagées au sein des déchèteries intercommunales. Le contrat signé entre NESPRESSO et COLLECTOR'S, en charge de cette prestation, a pris fin le 31 mai 2017.

Afin de poursuivre la valorisation de ces déchets, la collectivité souhaite signer une nouvelle convention avec la société SUEZ RV France nouvel opérateur désigné par NESPRESSO.

A savoir qu'en 2016, près d'une tonne de capsules a été collectée sur les déchèteries (Bois d'Arcy, le Chesnay et Ecopoint de Bièvres) et valorisée.

Cette prise en charge se fera conformément aux dispositions contenues dans le Code de l'Environnement, notamment celles applicables aux déchets métalliques et relatives à la valorisation de la matière.

La société SUEZ RV France propose, en outre, à Versailles Grand Parc, de conclure, dans ce cadre, une convention pour une durée de un an à compter du 1^{er} juin 2017, avec tacite reconduction pour une durée indéterminée, selon le contrat qui la lie avec la société NESPRESSO.

Il est enfin précisé à l'Assemblée délibérante, qu'en cas d'accord conclu, la société SUEZ RV France s'engage à mettre à disposition, dans les déchèteries, l'ensemble des contenants nécessaires pour stocker et collecter ces déchets dans les meilleures conditions. Le personnel du prestataire se conformera au règlement en vigueur sur les déchèteries en matière de sécurité, hygiène et environnement.

Le Bureau communautaire est amené à se prononcer.

DÉCIDE :

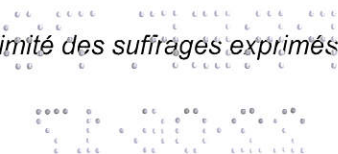
- 1) *d'approuver les termes de la convention SUEZ relative à la mise à disposition de contenants pour l'enlèvement des capsules de café en aluminium « Nespresso » usagées, au sein des déchèteries de Versailles Grand Parc susmentionnées ;*
- 2) *d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer les conventions et tout document s'y rapportant ;*
- 3) *que Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;*
- 4) *qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :*
 - ✓ *Monsieur le Préfet des Yvelines,*
 - ✓ *Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.*

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 15

Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.



Fait en deux exemplaires originaux,
A Versailles, le 15 juin 2017.

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le :
22/06/2017
de l'affichage le : 26/06/2017
retiré de l'affichage le : 25/07/2017



Pour le Président et par délégation,


Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
VERSAILLES GRAND PARC (78)
10, rue de la République
78000 Versailles
Tél. : 01 31 33 33 33
Fax : 01 31 33 33 34
www.versailles-agglomeration.fr

